

Rajouter un prénom usuel au prénom d'état civil

Par caroline, le 14/09/2009 à 16:05

Bonjour,

Ma fille possède un prénom d'état civil, mais depuis son bas âge on l'appelle par un autre prénom, c''est devenu usuel, elle est mineure, peut-elle rajouter son 2ème prénom, quelle démarche faut-il entamer ? doit-on saisir le tribunal de grande instance ? est-il nécessaire d'avoir un avocat ?